



INSCRIVEZ-VOUS



Par courrier : retournez-nous cette fiche complétée et signée, accompagnée du règlement intégral (chèques, chèques-vacances) à : Pays d'Iroise Communauté NPI - Zone de Kerdrioual - 29290 Lanrivaroé

Par téléphone : vous recevrez un lien de paiement par mail

En ligne : www.nautisme.pays-iroise.bzh

Centre nautique :

☐ Plougonvelin ☐ Ploudalmézeau ☐ Plouarzel ☐ Landunvez

Intitulé du stage : _____

Date : du _____ au _____

☐ Matin ☐ Après-midi

COORDONNÉES DU STAGIAIRE

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Si modification depuis dernière inscription

Adresse postale permanente : _____

Tél : _____ Email : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____ Tél : _____

ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS

Je soussigné(e), nom _____ **prénom** _____

- ☒ J'inscris et autorise le stagiaire cité ci-dessus à participer aux activités de Nautisme en Pays d'Iroise
- ☒ Je certifie sur l'honneur qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques. J'atteste en outre qu'il est apte à s'immerger et nager 25 mètres sans reprendre pied (*exceptés enfants 4 à 7 ans, voir CGV).
- ☒ Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso du règlement intérieur de Nautisme en Pays d'Iroise et du dispositif de surveillance et d'intervention.
- ☐ J'autorise le chef de centre à faire pratiquer toute intervention médicale d'urgence
- ☐ J'autorise le mineur à quitter le centre par ses propres moyens

Signature de l'intéressé précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Le : ____/____/____



02 98 32 37 80



NPI@CCPI.BZH



WWW.NAUTISME.PAYS-IROISE.BZH

RÈGLEMENT

☒ **Passeport Voile : 14€ par stagiaire / par an**

CB : _____ €

ESPECES : _____ €

CHÈQUES-VACANCES : _____ €

CHÈQUE N° : _____ € (à l'ordre : "Régisseur des recettes NPI")



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités d'inscriptions

Jeunes enfants : Les pratiquants entre 4 et 7 ans inclus, ne pouvant fournir l'attestation de natation ou ne pouvant attester de cette capacité par leur responsable légal au moment du stage devront porter un gilet de sauvetage (100 newtons, assurant le retournement) fourni par Nautisme en Pays d'Iroise (NPI).

Réservation : Nous ne prenons aucune réservation ferme par téléphone. La réservation est subordonnée à la réception de votre fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée du **règlement intégral** de votre activité. Nautisme en Pays d'Iroise se réserve le droit de refuser tout stagiaire dont le dossier est incomplet le 1er jour du stage.

Règlement : CB, chèque (à l'ordre "Régisseur des recettes NPI" débité dans les 15 jours), chèque vacances papier ou connect, coupons sport, espèces, ainsi que le paiement en ligne sur Internet.

Passeport voile : NPI s'inscrit dans une démarche collective et de soutien auprès de la Fédération Française de Voile. À ce titre, chacun de nos stagiaires est licencié. La licence école française de voile de 14€ n'est pas incluse dans les prix. Elle est obligatoire dans lors d'un premier stage et valable sur l'année civile.

Réductions : Une réduction de 10% sur le 3ème stage le moins cher acheté, puis une réduction de 15% sur le 6ème et le 9ème sont appliquées, sur une même saison, pour un même compte.

Assurance : NPI est assuré en responsabilité civile, notamment en responsabilité civile navigation. En complément, vous pouvez souscrire à une assurance personnelle, type « individuelle accident » ou « accident de la vie » auprès de votre assureur.

Droit à l'image : Sauf avis contraire formellement exprimé de votre part, NPI est autorisé à utiliser les images représentant le stagiaire (mineur ou majeur) inscrit pour des supports de communication (papier, internet, vidéo) faisant l'objet d'une large diffusion nationale ou internationale. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée du stagiaire.

Responsabilités

Mineurs : Les parents ou représentants légaux doivent obligatoirement accompagner les enfants jusqu'au centre nautique et s'assurer que leur enfant a bien été pris en charge par son moniteur. L'habillement se fait sous la responsabilité des parents ou représentants légaux. Les enfants non récupérés à la fin du stage sont confiés à un moniteur. Cette prestation vous sera facturée 20€ par demi-heure.

Effets personnels : Nous déclinons toute responsabilité en cas de bris, de perte ou vol d'effets personnels de quelque nature que ce soit dans le centre nautique, ses abords ou en activité.

Transfert de garde : Lors d'un stage, chaque stagiaire accepte le transfert de garde, de l'embarcation nautique qui lui est confiée durant les horaires du stage auquel il participe.

Modification ou annulation

Modification de votre fait : Pour toute modification de l'inscription avant la date de début du stage, il vous sera facturé des frais de dossier dégressifs : 10€ de J-30 à J-16, 20€ de J-15 à J-4. Aucune modification ne pourra être accordée 72H avant le stage.

Annulation de votre fait : En cas d'annulation à l'initiative du stagiaire ou de son représentant légal, il ne sera procédé à aucun remboursement. Toutefois, en cas de force majeure (maladie, blessure), le centre peut rembourser les séances restant à courir, déduction faite des frais de dossier de **30 euros** : une demande écrite accompagnée d'un justificatif (certificat médical) et d'un RIB, doit être faite. Si votre demande est acceptée, la perception procédera au remboursement dans un délai de 3 mois.

Annulation du fait de NPI : Le centre nautique peut être contraint d'annuler un stage ou une séance (sur décision du chef de centre ou en cas d'insuffisance de participants : 4 minimum). En cas d'annulation totale d'un stage, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans indemnités, sous 3 mois. Un autre créneau horaire ou une autre formule vous sera toutefois préalablement proposé.

En cas de suspension ou d'annulation d'une séance en mer, il ne sera procédé à aucun remboursement. Nautisme en Pays d'Iroise s'engage alors à assurer les cours à terre ou à les reporter le samedi de la même semaine. Par ailleurs, Nautisme en Pays d'Iroise se réserve le droit d'exclure un stagiaire pour manquement grave au règlement.

Réclamation

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs à l'attention du Responsable Services à la Population, en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date ;

- Par courrier : Pays d'Iroise Communauté - Service NPI - Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 LANRIVOARE
- Ou par mail : npi@ccpi.bzh

À l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat NAUTISME EN BRETAGNE.



02 98 32 37 80



NPI@CCPI.BZH



WWW.NAUTISME.PAYS-IROISE.BZH

